



Référentiel de diplôme

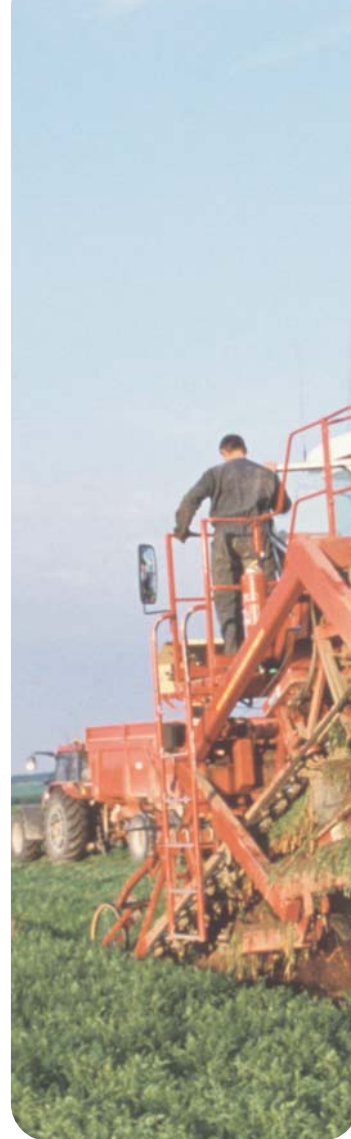
Brevet professionnel
option “Agroéquipement,
conduite et maintenance
des matériels”



Photo couverture : Matériel agricole
Copyright: ©Pascal Xicluna-Min.Agric.Fr.
Source: <http://photo.agriculture.gouv.fr>

Référentiel de diplôme Brevet professionnel option “Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels”

Sommaire



Le référentiel du diplôme du BP Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels comporte :

- un référentiel professionnel qui présente les emplois types ciblés par le diplôme, la fiche descriptive des fonctions et activités exercées et la liste des situations professionnelles significatives,
- un référentiel de certification qui dresse la liste des capacités évaluées et attestées par la délivrance du diplôme.

Ce diplôme en unités capitalisables, qui se situe au niveau 4 de la nomenclature de 1969, est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Référentiel professionnel 1

Le contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités.....	7
Situations professionnelles significatives	9

Référentiel de certification 11

Liste des capacités attestées par le diplôme.....	13
Capacités générales.....	13
Capacités professionnelles	14
Modalités d'évaluation.....	17

Siglier	19
---------------	----

Référentiel de diplôme
Brevet professionnel
option “Agroéquipement, conduite et
maintenance des matériels”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du brevet professionnel option “Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels” décrit les emplois des salariés expérimentés de niveau IV liés aux machines, matériels et installations utilisés dans l’agriculture (culture et élevage), la forêt, l’aménagement, l’aquaculture et la pêche.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d’informations relatives au contexte de l’emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d’activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Les employeurs du secteur de l'agroéquipement peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- les constructeurs, importateurs et distributeurs de matériels et d'équipements,
- les utilisateurs : exploitations agricoles et forestières, coopératives agricoles, coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), entreprises d'aménagements paysagers. Ces utilisateurs sont des entreprises privées, des groupements d'employeurs, des collectivités territoriales ...

1.1- Les caractéristiques du secteur

Le secteur de l'agroéquipement est soumis à des particularités territoriales (matériels utilisés différents en fonction des modes de culture dominants) et à la saisonnalité des activités. Les capacités d'innovation jouent un rôle déterminant dans l'évolution de ce secteur caractérisé par des matériels de haute technologie toujours plus sûrs, (la dangerosité des matériels entraîne des normes de plus en plus strictes en matière de sécurité), plus confortables, plus efficaces (plus grande capacité, plus grande précision). Les enjeux de durabilité impactent fortement ce secteur avec l'introduction de techniques et de matériels qui limitent l'empreinte écologique.

Cette évolution du machinisme agricole génère de nouveaux métiers et un important effort de formation pour l'ensemble du secteur qui peine à recruter une main d'œuvre qualifiée.

1.2- Environnement politique, social, réglementaire du secteur professionnel

Depuis plusieurs années et jusqu'en 2009, la demande de matériels agricoles est en augmentation, tant sur le marché français que sur les marchés internationaux. Ce dynamisme se ressent également au niveau de l'emploi et de la qualification.

Les utilisateurs du secteur sont soumis à une normalisation et à une réglementation croissantes, ce qui induit des changements de comportement dans l'utilisation des matériels.

La première réforme de la Politique Agricole Commune en 1991 a amené à repenser l'investissement en matériel agricole. Il ne doit plus seulement contribuer à accroître les quantités produites, mais aider à produire une qualité meilleure à un prix moindre, tout en intégrant les exigences environnementales et de sécurité. Depuis, le contexte politique et réglementaire a fortement évolué dans ce sens.

Le principe d'écoconditionnalité, mis en œuvre en 2005 suite à la rénovation de la Politique Agricole Commune (PAC 2003), soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences en matière d'environnement, de santé (publique, animale et végétale) et de protection animale.

Par ailleurs, les certifications des modes de production comme l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique (AB) et l'agriculture haute valeur environnementale (HVE) issue du Grenelle de l'environnement imposent de nouvelles pratiques.

La Loi de Modernisation Agricole de 2006 avait notamment pour objectif :

- d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments,
- de promouvoir les produits de qualité,
- et de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement.

Le Grenelle de l'environnement a défini en 2007 des objectifs, dont certains impactent directement le secteur de l'agroéquipement et induiront des changements de pratiques :

- Plan "agriculture biologique" : horizon 2012. Atteindre 6 % de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2012 et 20 % de la SAU en 2020 en agriculture biologique.
- Plan "Ecophyto 2018" : réduire de moitié l'utilisation des pesticides de l'agriculture française en 10 ans (ce qui sous-entend d'augmenter la diffusion des méthodes alternatives) et retrait du marché de certaines substances
- Objectif de 50 % des exploitations agricoles certifiées haute valeur environnementale (HVE) en 2012
- Objectif de 100 000 exploitations agricoles diagnostiquées en 5 ans quant à leur performance énergétique.

Parallèlement, on assiste à un renforcement de la réglementation concernant la conduite d'engins, ainsi que l'utilisation et le contrôle de certains matériels (permis de conduire, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, certification nécessaire à l'utilisation de produits phytosanitaires, contrôle des pulvérisateurs...)

La tendance à la diminution du nombre d'exploitations agricoles et à l'augmentation de leur taille se confirme. Elle se traduit essentiellement en termes de main d'œuvre par un recours à des emplois partagés (groupements d'employeurs, CUMA et ETARF).

Dans ce contexte, les évolutions du secteur des agroéquipements sont principalement caractérisées par :

- une augmentation de la puissance et des capacités de travail des matériels,
- une amélioration des conditions de travail et de sécurité des utilisateurs,
- une automatisation des systèmes et des installations,
- une augmentation de l'informatisation améliorant la précision et la traçabilité des travaux,
- une recherche de la maîtrise des charges d'équipement (investissement et coût de fonctionnement).

1.3- Types d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Les constructeurs : marqués par une très grande diversité, de la PME familiale mono-produit à la multinationale proposant une gamme très large. Ils conçoivent et construisent les matériels, équipements et pièces qu'ils diffusent au travers d'un réseau de distributeurs dont ils assurent la formation technique et commerciale.

Les entreprises de commerce international : entreprises indépendantes ou filiales de constructeurs, elles assurent le financement, le stockage et la vente de matériels et de pièces au travers du réseau de distribution. Elles contribuent à la conception et à la mise au point des matériels.

Les distributeurs : la distribution est assurée par un réseau de concessionnaires et agents qui achètent des matériels auprès des constructeurs ou des importateurs. Ils stockent et commercialisent ces matériels (neuf ou d'occasion), assurent l'approvisionnement en pièces détachées et le service après-vente. Une tendance forte à l'accroissement de la taille des concessionnaires et agents est observée, ce qui les amène à se structurer comme des PME (répartition du travail, hiérarchie, management).

En France, 1 700 établissements de distribution sont regroupés en 1 200 concessions et emploient 22 000 salariés dont 14 000 dans les services techniques. (source SEDIMA- 2006)

Les exploitations agricoles et forestières : le travail mécanisé se développe et crée des besoins en emplois qualifiés pour la conduite et la maintenance des matériels d'agroéquipements. Certaines peuvent constituer des groupements d'employeurs.

Les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) : en 2007, en dépit de la baisse du nombre d'exploitations agricoles, le nombre d'adhérents reste stable avec 12 500 CUMA comptant 21 adhérents en moyenne par CUMA. Près d'un agriculteur sur deux est adhérent d'une CUMA.

Environ 15 % des CUMA emploient des salariés (3 salariés en moyenne par CUMA) dont l'activité est principalement l'entretien du matériel et parfois la conduite. (source FNCUMA-2007)

Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) : ces entreprises réalisent des prestations de services auprès d'agriculteurs, d'éleveurs, d'industries de première transformation, de collectivités et d'établissements publics. Les travaux réalisés vont de la préparation des sols à la récolte, de l'aménagement du territoire aux travaux d'assainissement ; des travaux sont également proposés dans les domaines sylvicoles et forestiers. Ces entreprises spécialisées emploient des personnels hautement qualifiés, utilisent des technologies de pointe et s'engagent sur le respect de l'environnement.

Le secteur de l'agroéquipement offre à court et moyen termes des emplois. C'est un secteur structurellement déficitaire en main-d'œuvre qualifiée.

1.4- Facteurs d'évolution

Le secteur de l'agroéquipement s'oriente vers des modèles de plus en plus productifs et de plus grande technicité, tout en préservant au mieux l'environnement.

Actuellement, la tendance est au développement d'une mécanique de précision permettant une analyse et une gestion de l'espace permettant de mieux contrôler le processus de culture.

Au-delà de l'adaptation aux mutations techniques des équipements, l'évolution des métiers liés aux agroéquipements nécessite de plus en plus une prise en compte globale des différents processus de production.

L'augmentation du recours à la sous-traitance et l'élargissement des types de travaux sous-traités amènent les titulaires de la qualification à devoir s'adapter aux particularités et aux contraintes de domaines d'intervention de plus en plus variés.

La tendance à la production d'énergie au niveau des exploitations pourrait conduire au développement de matériels et d'installations nouvelles. Toutefois, l'ouverture des métiers de l'agroéquipement à cette évolution reste à confirmer.

L'élévation du niveau des exigences réglementaires peut amener à penser que les activités de contrôle, notamment au niveau des matériels et des équipements, vont se développer.

De manière générale, la qualification des emplois en agroéquipement ne cesse d'augmenter.

2- Les emplois visés par le diplôme

Appellations institutionnelles ou en usage dans les entreprises

Appellations du code ROME

A 1101 Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

Autres appellations en usage : tractoriste, second de culture, conducteur de machines agricoles, technicien SAV...

Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le titulaire de l'emploi visé par le diplôme exerce ses activités sous la responsabilité d'une personne d'encadrement (responsable d'exploitation, chef d'entreprise, responsable de service...) ou d'un chef d'équipe/d'atelier. Il peut être, le cas échéant, responsable de l'animation d'une équipe.

Conditions d'exercice de l'emploi

Les activités des emplois en agroéquipement sont le plus souvent liées à la saisonnalité de l'agriculture.

Pour les salariés, le temps de travail est annualisé (sur la base de la durée légale du travail) et les horaires journaliers ou hebdomadaires peuvent varier fortement en fonction de la période de l'année. Les activités sont réalisés en ateliers et / ou en extérieur.

Les activités de prestation de service peuvent exiger une mobilité géographique en fonction du rayon d'action de l'entreprise.

Malgré les progrès techniques, ces emplois nécessitent des efforts physiques importants (matériel de grande taille, pièces lourdes...). Cependant, le secteur s'ouvre aux femmes.

La plupart des emplois comportent des activités en relation avec des clients.

Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre des chantiers selon des procédures, des objectifs et une planification à l'élaboration desquels il peut participer. Il propose, dans le cadre du champ de ses activités, des solutions d'optimisation.

Il dispose d'une autonomie et d'une responsabilité importantes en termes d'adaptation des conditions de réalisation des travaux en fonction des aléas et dysfonctionnements ainsi que dans la gestion des relations humaines.

Évolutions possibles dans et hors de l'emploi

Après quelques années d'expérience, les titulaires de l'emploi peuvent évoluer dans l'emploi en accédant à des postes à responsabilités plus importantes, éventuellement après complément de formation : chef d'atelier, chef magasinier, responsable maintenance, responsable Service Après Vente, entrepreneur...

Des évolutions sont également possibles, le plus souvent

après une formation complémentaire, dans les activités de formation, commerciales et de conseil.

Un nombre conséquent de titulaires de l'emploi se dirige dans des secteurs autres que celui de l'agriculture, notamment dans les secteurs des travaux publics et de l'automobile.

Une grande diversité d'emplois est accessible au titulaire d'une qualification de niveau IV en agroéquipement ; les principaux sont présentés ci-dessous :

- Gestionnaires de stock/Magasinier : exploitation agricole, concessionnaire agent.
- Agent SAV/Installateur : constructeurs et importateurs.
- Démonstrateur : constructeurs et importateurs.
- Mécanicien agricole : exploitation agricole, CUMA, ETARF, concessionnaire agent.
- Responsable d'atelier de maintenance : CUMA, ETARF, concessionnaire agent.
- Conducteur d'engins agricoles/Gestionnaire d'équipement agricole : exploitation agricole, CUMA, ETARF.

Résumé des métiers

Conducteur d'engins agricoles / Gestionnaire d'équipements agricoles

Le conducteur d'engins agricoles assure la conduite des machines agricoles et de leurs équipements afin de réaliser les travaux programmés. Il est également appelé à participer au choix du matériel et à en assurer la préparation et les réglages. Il réalise l'entretien et la maintenance périodique, voire corrective du matériel. Il réalise le diagnostic des pannes pour décider de son intervention ou de faire appel à des spécialistes.

Il travaille dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA).

Mécanicien agricole

Le mécanicien agricole procède aux diagnostics, révisions, réparations des équipements, engins et machines agricoles. Il peut intervenir en atelier ou chez le client. Il peut également être amené à préparer et à mettre en service des matériels neufs et à initier le client à sa conduite et à son entretien.

L'accès à ces emplois nécessite, le plus souvent, un complément de formation qui peut être assuré par l'employeur, puis des formations spécifiques régulières permettant de s'adapter aux particularités et aux évolutions des matériels.

Il est principalement employé par les distributeurs (concessionnaires et agents) de matériel agricole, les CUMA, ETARF et grandes exploitations.

Gestionnaire de stock / Magasinier

Le magasinier assure, d'une part, un service auprès des clients (accueil, conseil, prise de commande, délivrance de pièces ou de devis) et, d'autre part, la gestion d'un magasin (réception et expédition de pièces, préparation de commande, gestion des stocks).

Il exerce principalement chez les distributeurs de matériels agricoles.

Responsable d'atelier de maintenance

Le responsable d'atelier de maintenance assure l'organisation matérielle de l'atelier et peut animer une petite équipe de mécaniciens – utilisateurs de matériels. Il planifie les tâches, assiste ses collaborateurs dans la résolution de problèmes et gère les équipements. Il estime le coût des activités de maintenance et des réparations, passe les commandes et réceptionne les livraisons.

Ce métier s'exerce essentiellement dans les grandes exploitations, dans les ETARF importantes et chez les distributeurs de machines agricoles. Il est accessible généralement après une formation complémentaire et une expérience de mécanicien.

Agent de service après-vente / installateur

L'agent SAV assure un suivi des produits après commercialisation et mise en service. Il travaille en relation avec les concessionnaires et agents pour leur fournir une assistance et un conseil allant de la mise en route à la résolution de problèmes techniques plus complexes. Il peut être amené à former les personnels SAV des distributeurs.

Il travaille, sous l'autorité d'un responsable technique, pour les constructeurs et importateurs de machines agricoles.

Démonstrateur en matériel agricole

Le démonstrateur organise, sous la responsabilité d'un chef des ventes ou responsable marketing, des tournées de démonstration des matériels en situations de travail. Il peut également être amené à réaliser des formations pour les concessionnaires et agents, la préparation du matériel pour les foires ou les salons, et la participation au service après-vente. De plus en plus, le démonstrateur, praticien de la mise en route, est amené à réaliser en concession et/ou sur le terrain de l'utilisateur la mise en route et la prise en main des matériels et des équipements.

Il exerce ses activités principalement chez les constructeurs et les importateurs de machines agricoles.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :

1- conduit et utilise des matériels et équipements

1.1. prépare un chantier et/ou un atelier

1.1.1- prend connaissance des instructions et/ou du cahier des charges

1.1.2- s'informe de l'état des lieux

1.1.3- repère les contraintes et évalue les besoins en matériels et matériaux

1.1.4- prévoit les approvisionnements du chantier et/ou de l'atelier

1.2- organise le chantier et/ou l'atelier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition

1.2.1- se concerta avec son supérieur hiérarchique pour les besoins en main-d'œuvre et la répartition des tâches

1.2.2- choisit les équipements et les associations d'équipements les plus adaptés aux travaux à exécuter

1.2.3- prépare l'ensemble des fournitures et matériels nécessaires à la réalisation du travail

1.2.4- organise le transport des fournitures et matériels et le déplacement des salariés, en respectant les règles de sécurité

1.2.5- fait des suggestions concernant des modifications de planning ou de types de tâches en fonction des aléas

1.2.6- se concerta avec les autres intervenants

1.3. assure l'exécution des travaux prévus

1.3.1- ajuste l'organisation du travail en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain

1.3.2- veille à la bonne exécution du travail en optimisant les compétences et les moyens mis à disposition et en respectant les règles d'hygiène, de sécurité, du droit du travail et du respect de l'environnement

1.3.3- respecte les procédures dans les situations inhabituelles

1.3.4- prend les premières dispositions en cas d'accident du travail

1.3.5- assure le suivi du chantier et/ou de l'atelier en opérant les contrôles quantitatifs et qualitatifs

1.3.6- effectue tous les enregistrements nécessaires à la gestion technico-économique du chantier et en fait une première interprétation

1.3.7- applique les règles de respect de l'environnement

1.4. utilise en toute sécurité, préserve le matériel et les équipements dans un objectif de durabilité

1.4.1- applique en permanence la réglementation, contrôle le bon fonctionnement et l'efficacité des équipements spécifiques à la sécurité

1.4.2- effectue les pré-réglages et réglages de fonctionnement des matériels et équipements

1.4.3- organise les différentes tâches dans un souci d'efficacité, d'économie d'effort et de qualité

1.4.4- conduit les équipements et les installations en respectant les normes de sécurité

1.4.5- contrôle, en cours d'exécution, les résultats obtenus et apporte les corrections nécessaires afin d'utiliser en permanence le matériel dans des conditions optimales d'économie et de sécurité

2- entretient et assure la gestion et la maintenance d'un parc matériel ou d'une installation

2.1- réalise l'entretien courant des matériels, équipements et installations

2.1.1- procède au nettoyage, au remisage et à la vérification des différents matériels, équipements et produits utilisés

2.1.2- procède aux opérations périodiques systématiques d'entretien et de réglages préconisées par le fabricant

2.1.3- contrôle quotidiennement l'ensemble des organes et prend les initiatives nécessaires pour maintenir le matériel en état de fonctionnement et de sécurité

2.1.4- enregistre les opérations effectuées

2.2. gère et assure la maintenance des matériels, équipements et installations

2.2.1- effectue un pré-diagnostic en cas de panne et alerte, soit le responsable, soit le réparateur

2.2.2- réalise des échanges de pièces en se référant aux notices d'utilisation et en mettant en œuvre les techniques de travail des matériaux

2.2.3- passe des commandes de réparation à des prestataires externes

2.2.4- suit les prestations de réparation

2.2.5- contrôle et valide les travaux et les produits lors de la réception

2.2.6- assure le suivi de la disponibilité des matériels de l'entreprise ou de ses partenaires

2.2.7- gère les flux des informations, des matières et des matériels (carburant, lubrifiant, pièces détachées, intrants, incidents ...)

2.3- utilise une documentation technique, des moyens de contrôle, de diagnostic et de maintenance

3- participe à la gestion technico-économique du parc d'équipements

3.1- assure une veille technico-économique et réglementaire

3.2- participe à la gestion d'un parc de matériels, d'une installation ou de pièces

3.2.1- participe à la gestion d'un stock en respectant les objectifs techniques et économiques

3.2.2- participe à la définition des besoins en matériels et équipements

3.2.3- donne un avis sur les aspects technico-économiques lors de la négociation avec le fournisseur

3.2.4- participe à la réception des équipements, matériels et documents d'accompagnement au moment de la livraison et de la « mise en mains »

3.2.5- assure la livraison et la prise en main du matériel

3.2.6- assure le suivi administratif du parc matériel (fournisseurs, assurance, immatriculation, contrat de maintenance ...)

3.3- participe à la gestion économique de l'entreprise

3.3.1- s'informe des évolutions de son entreprise et de son environnement

3.3.2- contribue aux choix d'investissement

3.3.3- évalue les coûts des travaux qu'il réalise

3.3.4- fait des propositions de réduction des coûts

4- anime une équipe de travail et rend compte de ses activités

4.1- anime une équipe de travail

4.1.1- transmet les consignes de travail et les fait respecter

4.1.2- fait respecter les procédures

4.1.3- assiste les membres de l'équipe dans l'exécution des tâches

4.1.4- optimise l'organisation du travail en affectant les personnes à des activités en fonction de leurs aptitudes

4.1.5- explique et montre les opérations liées à une nouvelle tâche ou une nouvelle consigne

4.2- rend compte de son activité

4.2.1- enregistre les données qualitatives et quantitatives liées à son activité, en fait une première interprétation et les transmet

4.2.2- informe son responsable hiérarchique de l'avancement des travaux, des incidents et des modifications par rapport aux prévisions

5- communique avec les différents partenaires, clients et fournisseurs de l'entreprise

5.1- contribue à valoriser l'image de l'entreprise

5.1.1- veille à préserver, dans l'exécution du travail et les attitudes, l'image de marque de l'entreprise

5.1.2- participe aux actions de communication de l'entreprise

5.2- communique et négocie avec les partenaires, les clients et les fournisseurs

5.2.1- présente les activités et prestations

5.2.2- explique et argumente les travaux à réaliser, en cours de réalisation ou réalisés

5.2.3- participe à des réunions de chantiers

5.2.4- gère les relations conflictuelles

5.3- utilise les techniques d'information et de communication

Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite de chantier	<ul style="list-style-type: none">- Organisation d'un chantier- Participation à un chantier en cours- Réalisation et suivi d'un chantier	Réaliser des chantiers conformément à un cahier des charges et à des objectifs et s'intégrer dans un processus de production ou de services
Conduite des matériels et des installations	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation de travaux ou d'opérations- Réglage et entretien des équipements- Prise en compte de l'environnement de travail	Assurer une production conforme aux objectifs de l'entreprise dans le respect de la sécurité des biens et des personnes, et de l'environnement
Gestion d'un parc matériel	<ul style="list-style-type: none">- Gestion d'un stock- Maintenance des équipements- Participation aux choix d'investissement	Disposer d'un parc matériel adapté aux travaux à réaliser en optimisant les coûts
Communication	<ul style="list-style-type: none">- Gestion de relations client / fournisseur- Animation d'une équipe	Assurer des relations de travail efficaces au sein de l'entreprise et auprès de ses partenaires et de sa clientèle.

Référentiel de diplôme
Brevet professionnel
option “Agroéquipement, conduite et
maintenance des matériels”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme Brevet professionnel option “Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels”,
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, et en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du MAAPRAT.

Elles sont de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les Brevets professionnels du MAAPRAT,
- des capacités professionnelles spécifiques au Brevet professionnel option “Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels”, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

111 : Traiter les informations

112 : Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale

113 : Communiquer oralement

C 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

121 : Résoudre un problème mathématique

122 : Traduire une situation professionnelle en langage mathématique

C 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

131 : S'approprier un environnement informatique de travail

132 : Construire une démarche de recherche en utilisant Internet

133 : Composer des documents numériques

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements

C 21 : Identifier l'impact de l'utilisation des agroéquipements sur l'environnement

211 : Caractériser l'écosystème

212 : Présenter les principaux impacts de l'activité professionnelle sur le milieu et les habitats

C 22 : Caractériser les liens entre les secteurs agricole, forestier, rural et la société

221 : Caractériser le rôle des espaces naturels dans la société

222 : Présenter les enjeux de durabilité des métiers de production

Capacités professionnelles

C 3 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement

C 31 : Présenter un projet d'emploi

311 : Elaborer un projet d'insertion professionnelle

312 : Préparer une recherche d'emploi

C 32 : Se situer dans un cadre social et réglementaire

321 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail

322 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale

C 4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement

C 41 : Présenter l'entreprise dans son environnement

411 : Situer l'entreprise dans la filière agroéquipement

412 : Présenter les caractéristiques de l'entreprise

C 42 : Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

421 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise dans son environnement

422 : Proposer des changements et/ou des améliorations

C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle

C 51 : Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers

511 : Dialoguer avec un client

512 : Expliquer un geste professionnel

C 52 : Rendre compte de son activité

521: Analyser les effets de son intervention

522 : Rendre compte du résultat d'une mission

C 6 : Situer une intervention culturelle dans son contexte agronomique et professionnel

C 61 : Situer une intervention dans l'itinéraire cultural

611 : Présenter les étapes d'un itinéraire cultural

612 : Justifier une intervention phytosanitaire

C 62 : Justifier une intervention dans la chaîne de mécanisation

621 : Prévoir les agroéquipements nécessaires à la conduite d'un système d'exploitation

622 : Justifier l'utilisation d'un matériel dans un itinéraire technique

C 63 : Situer l'activité de production dans son environnement professionnel et réglementaire

631 : Présenter le contexte réglementaire de la production

632 : Présenter le contexte professionnel

C 7 : Élaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise

C 71 : Caractériser les éléments constitutifs et le fonctionnement des matériels, équipements et outils

711 : Présenter la fonction globale d'un système technique

712 : Expliquer le fonctionnement d'un automoteur

713 : Caractériser les formes d'énergie utilisées dans le domaine de l'agroéquipement

C 72 : Diagnostiquer une panne

721 : Identifier les sources d'un dysfonctionnement

722 : Établir le constat de défaillance d'un matériel

C 8 : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier

C 81 : Réaliser le suivi des stocks de matériels, de pièces et des temps de travaux

811 : Utiliser les documents de suivi des stocks

812 : Enregistrer les résultats qualitatifs et quantitatifs des activités

C 82 : Comparer les coûts d'utilisation des différents matériels

821 : Calculer le coût d'utilisation d'un matériel

822 : Justifier un choix de matériel

C 83 : Interpréter les résultats techniques et économiques d'un chantier

831 : Analyser les résultats techniques et économiques d'un chantier

832 : Proposer des améliorations

C 9 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés

C 91 : Organiser un chantier de travaux mécanisés

91-1 : Prévoir les moyens à mobiliser sur le chantier

91-2 : Préparer le matériel

C 92 : Conduire le matériel sur route et en situation de travail

92-1 : Présenter les aspects réglementaires liés à la conduite d'un engin

92-2 : Conduire en sécurité un engin automoteur

C 93 : Appliquer des produits phytopharmaceutiques

93-1 : Mettre en œuvre des mesures de prévention

93-2 : Réaliser la protection des végétaux

C 94 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

C 10 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements

C 10-1 : Élaborer un plan de gestion du matériel

10-11 : Assurer le suivi administratif d'un parc de matériel

10-12 : Proposer un plan de maintenance des matériels

C 10-2 : Assurer l'entretien courant jusqu'à la maintenance corrective du matériel

10-21 : Effectuer l'entretien courant des matériels de l'entreprise

10-22 : Effectuer la maintenance corrective

C 10-3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

C 11 et C12 : UCARE

Deux capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi (correspondant aux UCARE) sont déterminées par les centres de formation et figurent dans les dossiers d'habilitation de la formation correspondante. Elles peuvent correspondre à l'approfondissement de savoir-faire, à des spécificités locales ou encore à des perspectives d'évolutions des emplois.

Modalités d'évaluation

Le BP Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables, spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. S'agissant d'un diplôme du MAAPRAT, les objectifs terminaux des unités capitalisables correspondent aux capacités du référentiel de certification.

Capacités	Objectifs terminaux	Nature des UC	Prescriptions spécifiques
C 1	UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	UC Générales	
C 2	UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements		
C 3	UCP 1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement	UC Professionnelles	
C 4	UCP 2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement		Evaluation basée sur l'étude d'une entreprise support de stage, d'apprentissage ou, à défaut, sur une entreprise de référence
C 5	UCP 3 : Communiquer dans une situation professionnelle		Evaluation en situation professionnelle
C 6	UCP 4 : Situer une intervention culturale dans son contexte agronomique et professionnel		Evaluation en situation professionnelle conduite avec celle de l'UCT 1
C 7	UCP 5 : Elaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise		Evaluation en situation professionnelle conduite avec celle de l'UCT 2
C 8	UCP 6 : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier		
C 9	UCT 1 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés	UC Techniques	Evaluation en situation professionnelle
C 10	UCT 2 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements		Evaluation en situation professionnelle
C 11	UCARE 1 : Objectifs à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation	UCARE	Evaluation en situation professionnelle
C 12	UCARE 2 : Objectifs à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation		Evaluation en situation professionnelle

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

BP	Brevet professionnel
FDA	Fiche descriptive d'activités
SPS	Situation professionnelle significative
UCARE	Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi
UCG	Unité capitalisable générale
UCP	Unité capitalisable professionnelle
UCT	Unité capitalisable technique

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Février 2011